

LES VISITES/VISITEURS DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Nouvelles dispositions en vigueur à partir du dimanche 13 juin 2021

(sous réserve du vote du projet de loi 7836 par la Chambre des Députés)

La Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois informe de la mise en vigueur de nouvelles dispositions concernant l'accueil des visiteurs dans les établissements hospitaliers qui prendront effet le dimanche 13 juin 2021 :

- Heures de visite entre 15.00 et 19.00 heures
- Pour tous les services d'hospitalisation
*(sauf zones et services spécifiques : zone COVID, service de soins palliatifs, service de soins intensifs, ...
- Merci de vous renseigner à l'accueil)*
- Contrôle à l'entrée :
 - Code QR /COVID-CHECK
 - Pièce d'identité

ou l'un des certificats suivants :

- Certificat de vaccination *(schéma vaccinal complet datant d'au moins 14 jours)*
- Certificat de test PCR négatif *(validité 72 heures)*
- Certificat d'autotest négatif *(validité 48 heures)*
- Certificat de rétablissement *(validité 6 mois)*

Possibilité d'autotest antigénique rapide (prélèvement nasal) sur place - sans certification

- Remise aux visiteurs d'un moyen de de signalement distinctif (bracelet, carton, ...) à porter et présenter à tout moment
- Maximum 2 visiteurs par lit en parallèle afin de garantir le respect les règles de distanciation dans les chambres des patients
- Les règles suivantes restent en vigueur :
 - Port du masque et le respect des gestes barrières
 - Désinfection des mains à l'entrée de l'hôpital et régulièrement à l'intérieur
 - Respect d'une distance interpersonnelle de 1,5 m minimum tout au long de la visite